Cue
FRC
5517

ADRESSE

Du Conseil du Département de la Meurthe,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Lue à la séance du premier août 1792, l'an IVe de la liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, ET ENVOYÉE AUX 83 DÉPARTEMENS.

LÉGISLATEURS,

UNE lutte violente s'est établie entre le pouvoir exécutif et les représentans du peuple ; quelle sera l'issue de ce combat qui met la chose publique en péril ? Si la liberté doit nous être ravie, notre choix n'est pas douteux ; nous ne vivrons pas déshonorés..... Mais si les complots qui se trament contre la constitution vous sont connus, si, quand vous déclarez le danger de la patrie, vous connoissez les traîtres qui la conduisent à sa perte, hâtez-vous donc de frapper les têtes coupables ; faites cesser, tandis qu'il en est temps encore, par un grand acte de justice l'insolente opposition qu'une cour perverse ne cesse de mettre à l'exécution de la volonté nationale, et sauvez le peuple

Pétition. N°. 67.

MJW 10032

qui ne peut l'être que par vous, si vous ne voulez pas périr avec lui.

Tous les moyens de nuire sont dans les mains du pouvoir exécutif; vous n'avez pour défense que l'opinion publique. Eh bien ! la cour et ses perfides agens n'épargnent rien pour vous la ravir; des libelles sont versés à pleines mains dans nos départemens; on nous adresse tous les actes qui désapprouvent vos opérations, qui peuvent vous susciter des ennemis, et dégrader en vous la majesté du peuple. De nombreux journaux, qui ne respirent que la guerre civile et la haine de la constitution, nous sont gratuitement envoyés; on outrage les administrateurs que le peuple s'est donnés, en inondant, à chaque courier, leur bureau des plus odieuses productions, en leur conseillant insolemment d'abandonner nos législateurs et d'applaudir aux intentions des tyrans qui viennent incendier la France. Les lâches qui insultent aussi criminellement aux autorités dans le sein desquelles ils versent leur poison, osent se dirent néanmoins les défenseurs des autorités constituées; et comme s'il ne suffisoit pas que nous reçussions officiellement les lettres ministérielles qui traitent de factieux les défenseurs de la patrie, qui prêchent une coupable indulgence pour des fanatiques, ennemis des lois, qui calomnient le peuple, et cherchent à le diviser pour l'asservir, de vils folliculaires nous les reproduisent encore avec de dégoûtans éloges, et tâchent de nous déshonorer en s'efforçant de nous séduire; et cependant rien de ce qui peut balancer d'aussi perfides manœuvres ne nous parvient. L'honorable décret dont vous avez récompensé le civisme des ministres patriotes, que nous espérions du moins consigner dans nos

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

registres, comme il est gravé dans nos cœurs, ne nous est connu que par les papiers publics ; les sublimes adresses prononcées à votre barre, les éloquens discours que vous avez entendus avec tant d'enthousiasme, que vous avez jugés si propres à rallier autour de vous l'opinion publique, et dont vous avez décrété l'envoi au peuple, ne nous sont pas parvenus. La lettre énergique du vertueux Roland, cette lettre qui donne avec tant de force et de décence l'exemple de la conduite que des administrateurs doivent tenir envers le monarque, ne nous est pas parvenue. Votre adresse au peuple sur les dangers de la patrie, ne nous est pas parvenue ; et quand vous déclarez que la patrie est en danger, le pouvoir exécutif néglige de donner les ordres auxquels la loi du 8 juillet l'astreint dans de telles circonstances ; et il faut tout notre courage pour y suppléer. Les munitions nous manqueroient, si nous attendions l'ordre qui devroit les mettre à notre disposition.

Législateurs ! à ces traits reconnoissez de quels ennemis vous êtes environnés ; ils vous isolent du peuple le plus qu'ils peuvent, parce que le peuple est votre force. Jusqu'à quand dureront ces déplorables intrigues ? Dans cette lutte malheureuse, les opinions de nos représentans sont proscrites par la cour ; et des lâches, fatigués avant de combattre, et qui redoutent plus la puissance de la cour qu'ils ne craignent votre improbation, se font une gloire d'applaudir aux systêmes ministériels. Quant à nous, dont la règle est dans vos décrets, nous vouons au mépris les opinions qui les censurent ; s'il faut un choix, il est fait ; le parti de nos représentans sera constamment le nôtre : mais

672

lorsque nous nous confions en vous, législateurs, veillez sur les destins de l'Empire, faites arriver au peuple les décrets, les instructions que vous lui destinez pour l'attacher à vous; et punissez les vils intrigans qui paralysent par leur malveillante activité vos efforts pour éclairer la nation, et l'élever à la hauteur de ses destinées.

Les administrateurs composant le conseil du département de la Meurthe.

Signé, LALANDE; ANTHOINET, *secrétaire-général.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.